



Succession -famille escroquerie et infraction

Par **Vandam**, le **22/11/2012** à **12:56**

Bonjour à vous tous,

mon père est décédé,sa compagne(sans acte de mariage)
et sa fille âgé de 43 ans sont servît de son compte
par chèque et par carte bancaire en plus imitation
de son signature,et pour justifier l'escroquerie
la fille recourt à la recherche de paternité après
le décé du défunt,le notaire Cooper avec ses voleurs
comment faire pour débloquer cette succession après un an et demi?

Cordialement.

Par **trichat**, le **26/11/2012** à **20:22**

Bonjour,

Un notaire a-t-il été désigné pour procéder aux opérations de liquidation de la succession de votre père?

Qu'a-t--il fait jusqu'à présent? Pas grand-chose jusqu'à présent?

Cordialement.